SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

Tél: 01 44 39 86 23

L'entreprise face au conflit d'intérêt

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015

CONSEIL D'ÉTAT

Salle d'assemblée

Place du Palais-Royal

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription obligatoire, avant le 4 novembre 2015, dans la limite des places disponibles auprès de la Société de législation comparée

Par courriel: caroline.laţeuille@legiscompare.com, ou **par télécopie**: 01 44 39 86 28

La participation à ce colloque est gratuite.

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats.

Granhisma laurangamaigrat con





Matinée **Approche générale**

8 H 30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS** 9 H **OUVERTURE Bénédicte Fauvarque-Cosson**, présidente de la Société de législation comparée **Jacques Fourvel**, conseiller du président du Groupe Casino pour la sécurité juridique et la prévention 9 H 15 **PROPOS INTRODUCTIFS** Michel Pinault, président de section (h) au Conseil d'Etat, président de la commission des sanctions de l'AMF 9 H 45 **TABLE RONDE** LE CONFLIT D'INTÉRÊT: SPHÈRE PUBLIQUE/SPHÈRE PRIVÉE Sous la présidence de Jean-Claude Marin, procureur général près la Cour de cassation L'APPROCHE FRANÇAISE Xavier Boucobza, professeur à l'Université Paris Sud L'ÉCLAIRAGE DE BRUXELLES Luis Roméro, directeur général du service juridique de la Commission européenne L'ÉCLAIRAGE AMÉRICAIN Elliot E. Polebaum, avocat associé, Cabinet Fried Frank L'ÉCLAIRAGE AFRICAIN **Akshai Fofaria** avocat associé, cabinet Pinsent Masons (Londres) 11 H 45 DISCUSSION

Après-midi

Gouvernance, banque, finance, bourse, arbitrage: approche pratique

	Sous la présidence de Jacqueline de Guillenchmidt, membre du Conseil supérieur de la magistrature, ancien membre du Conseil constitutionnel
14 H	TABLE RONDE
	Denis Ranque, président d'Airbus
	CONFLIT D'INTÉRÊT EN MATIÈRE DE BANQUE ET BOURSE Gérard Gardella, magistrat honoraire et ancien directeur juridique de la Société Générale
	CONFLIT D'INTÉRÊT ET ARBITRAGE Peter Rosher, avocat associé, Cabinet Pinsent Masons (Paris) et Isabelle Hautot, directrice juridique Groupe Orange
15 H 30	DÉBATS
16 H	PROPOS CONCLUSIFS Éric Thomas, directeur juridique Groupe Lagardère
16 H 30	VERRE DE CLÔTURE